



République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 10 octobre 2024

## MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2024  
Nombre de membres en exercice : 23  
Quorum : 12

Etaient présents (21) ou représentés (2) :  
Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Julie DURIEZ, Francis GILBERT représenté par Dominique GUELON, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT représentée par Arnaud MITORAJ, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Secrétaire de séance : Arnaud MITORAJ

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L2121-22,

Vu les souhaits exprimés par plusieurs élus de rejoindre des commissions municipales,

### Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De modifier** la composition de la commission communication afin d'intégrer :
  - o Mme Laurence RAGI
  - o M Jean-Paul BOUVIER
- **De modifier** la composition de la commission associations et festivités afin d'intégrer :
  - o Mme Laurence RAGI

- De modifier la composition de la commission travaux et projets structurants afin d'intégrer :
  - o M Jean-Paul BOUVIER

Fait et signé le : 11 octobre 2024 à Orcet  
Publié le : 11 octobre 2024



Le Maire,

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.